

qu'ils croyoient tels : & les payens aussi , à qui ils adressent la parole , en avoient alors qui parloient de bonne source & d'originaux authentiques quant au fait de la disgrâce , mort & prescription de Sejan pour avoir refusé d'obéir aux Lettres de Tibère ; sans cela les Gentils auroient crié à l'imposture contre les Auteurs des Apologies qui provoquoient les Empereurs & les Grands à lire dans les fastes des choses qui n'auroient pas été rapportées : La mémoire de la disgrâce de Sejan qui étoit un coup d'état bien frappant étoit encore récente du tems de nos Apologistes Justin & Tertulien , ces Auteurs graves auroient-ils parlé en devinant au risque de gêner la bonne cause qu'ils défendoient avec tant de confiance & de fermeté. Il y a donc quelque parti à tirer du côté du fait en général , encore aujourd'hui les lettres qui courent sous le nom de Pilate à Tibère , ne paroissent pas authentiques & d'après les originaux , il conste du moins qu'aux premiers siècles on étoit persuadé que Sejan avoit été flétri l'an de son Consulat avec Tibère retiré à Caprea en l'année que Pilate pouvoit avoir informé l'Empereur au sujet des circonstances de la mort de Jesus-Christ en Judée , & tout l'avantage tourne en faveur de notre position : *L'an 31. est celui de la Passion* : Car attribués le fait énoncé de la disgrâce de Sejan à quelque année antérieure à 31. , Sejan n'étoit pas Consul : Si à quelque années postérieure , Sejan n'étoit plus , son Consulat & lui prirent fin avec l'an 31. de l'Ere vulg. selon les fastes qu'on lisoit du tems de Justin & de Tertullien. Je dis 31. de l'Ere vulgaire , car il n'y a que cette année-là qui répond au Consulat de Sejan avec Tibère 15. de Tibère , 76. Julienne , Période 4744. Ce qui étoit à démontrer. ©